

## FORUM DES MÉTIERS EN UNIFORME (Ministère de L'Intérieur - Police nationale)

Communiqué: « Nous organisons un forum des métiers en uniforme les **12 et 13 septembre 2025** de 10 h à 18 h dans la galerie marchande du Centre E.Leclerc sis 34 avenue Descartes à Saint-Médard-en-Jalles (33).

La police nationale a invité à cet évènement unique plusieurs partenaires tels que la gendarmerie nationale, les pompiers, l'armée de l'air, l'armée de terre, la marine nationale, la justice, l'Epide, le SNV...

Nous serons présents pour partager notre parcours, nos expériences, répondre à toutes les questions et proposer les différents concours et métiers de la police nationale.

C'est un forum ouvert à tous (collégien, lycéen, étudiant, demandeur d'emploi, en reconversion...) et gratuit.

Pendant deux jours, la galerie marchande du centre E.Leclerc accueillera des femmes et des hommes en uniforme au service de la sécurité, du secours et de la défense et éventuellement faire naître des vocations.

Des activités seront également proposées (scène de crime, tir laser, présentation de drone...) »

## ENVIRONNEMENT

### LES COLLECTES (rappel):

**Ordures ménagères : le vendredi**

**Sacs jaunes : le mardi**

Vous devez sortir votre bac la veille au soir, et le rentrer après le passage de la benne. Il ne doit en aucun cas rester sur la voie publique.

**Les collectes sont maintenues tous les jours fériés !**

**Déchets verts : 7 octobre et 4 novembre 2025**

**Encombrants : 16 octobre 2025**

Inscription obligatoire jusqu'à 16 h la veille du ramassage au **0 805 020 002**

ou par mail : **dechets-verts.montesquieu@groupenicollin.com**

ou **encombrants.montesquieu@groupenicollin.com**

## Mairie d'Ayguemorte-les-Graves

20, avenue du Général de Gaulle 33640 AYGUEMORTE-LES-GRAVES

Téléphone : 05 56 67 10 15 - Courriel : [contact@ayguemortelesgraves.fr](mailto:contact@ayguemortelesgraves.fr) - Site : [www.ayguemortelesgraves.fr](http://www.ayguemortelesgraves.fr)

Imprimerie Au fil des pages à Saint-Selve - 06 72 08 30 37 - Ne pas jeter sur la voie publique

IMPRIMÉ SUR PAPIER 100 % RECYCLÉ



# Flash Info d'Ayguemorte-les-Graves

## ÉDITO

### FORUM DES ASSOCIATIONS:

jeudi 4 septembre à partir de 16 h 30,  
salle la Sablière

### LA GRANDE FÊTE

**12, 13 et 14 septembre**: ouverture de la fête le vendredi 12 septembre à 18 h 30 suivie d'un apéritif offert par la municipalité (sous le chapiteau). Le programme complet de ces journées vous a été distribué mi-juillet avec le bulletin municipal.

**La BIC des Graves a toujours besoin de bonnes volontés pour mener à bien ce grand moment de rencontres.**

**Inscriptions bénévoles, réservations repas et banquet dominical : <https://linktr.ee/bicdesgraves>**

**Librairie itinérante D'abord des livres** de retour le **9 septembre** à 16 h 30, et tous les 2<sup>es</sup> mardis du mois, parking de la Sablière.

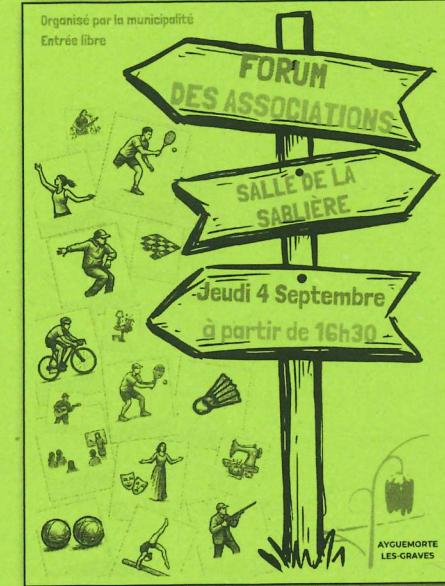
**NETTOYONS LA NATURE - samedi 27 septembre** : rendez-vous à 8 h 30 sur le parking de la mairie. À partir de 10 h 30, un **atelier compostage**, ouvert à toutes et tous, est organisé en partenariat avec les services de la Communauté de communes de Montesquieu.

**Café des élus décentralisé (suite) : samedi 20 septembre 2025** - Secteurs : rue du Pont de Merlet, avenue du chevalier d'Essnaud, rue des Acacias, chemin de Calens. **Mme le maire et les élus vous attendront autour d'un café, à partir de 10 h, sur le parking du cimetière.**

L'équipe municipale et moi-même vous souhaitons une belle rentrée !

Bien cordialement,

*Le Maire et le Conseil municipal*



## ENTRETIEN HAIES ET TROTTOIRS

Bien qu'appartenant au domaine public, l'entretien des trottoirs incombe à chaque habitant au droit de son immeuble, propriétaire occupant comme locataire.

En effet, pour le bien-être et la sécurité de tous, propriétaires et locataires ont le devoir de désherber, démousser (par arrachage ou binage). Ils doivent également tailler régulièrement leurs haies, pour ne pas entraver la circulation piétonne ou encore masquer la signalisation routière.

Les déchets verts doivent être ramassés et ne doivent pas séjournier sur la voie publique.

Pour rappel, deux arrêtés municipaux ont été pris : l'un prescrivant l'entretien, l'élagage et/ou l'abattage des arbres et des haies, l'autre prescrivant l'entretien des trottoirs, tous deux effectifs depuis le 4 mars 2024.

Nous vous remercions de votre compréhension.

## VIE ASSOCIATIVE

### ■ L'APEEAM (L'Association des parents d'élèves de l'école Aygue Marine)

L'assemblée générale se tiendra le lundi 8 septembre prochain à partir de 20 h à la salle des Associations et de la Jeunesse, avenue du Général de Gaulle. Contact : [apeeam@yahoo.fr](mailto:apeeam@yahoo.fr)

### ■ L'ACCA (Association communale de chasse ayguemortaise)

Rappel : M. Laplagne, président de l'ACCA, vous informe que la remise des cartes de chasse 2025-2026 s'effectuera le **jeudi 4 septembre de 17 h 30 à 19 h, à la salle La Sablière, lors du Forum des associations.**

Contact association : [laplagne33@yahoo.fr](mailto:laplagne33@yahoo.fr) - 05 56 72 63 38.

## DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

### ■ POUVOIR VOTER

Les prochaines élections sur le territoire national auront lieu les 15 et 22 mars 2026 pour les élections municipales et en 2027 pour les élections présidentielles. **(Vérifiez dès à présent si vous êtes bien inscrit sur les listes électorales de la commune).**

Pour demander une inscription sur les listes électorales, vous devez remplir **deux conditions cumulatives**.

- **Avoir le droit de vote**, ce qui implique de posséder la **nationalité française**, être **majeur** (18 ans) au plus tard la veille du scrutin, jouir de ses droits civils et politiques.
- **Avoir une attaché avec la commune au titre de** : son domicile principal, sa qualité de contribuable ou de gérant de société.

Vous pouvez vous inscrire en vous rendant à la mairie muni d'un **justificatif d'identité, d'un justificatif de domicile et d'un formulaire « Cerfa n° 12669 »** de demande d'inscription disponible en mairie.

Vous pouvez également effectuer votre inscription en ligne sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

### ■ EFFECTUER MON RECENSEMENT CITOYEN

Faire votre recensement citoyen à l'âge de 16 ans est **obligatoire**, que vous **viviez en France ou à l'étranger**.

La démarche peut se faire en mairie, ou bien en ligne. Vous pouvez l'accomplir seul. Mais en votre absence, l'un de vos représentants légaux peut l'effectuer à votre place, avant votre 18<sup>e</sup> anniversaire.

#### *Documents à fournir :*

- carte nationale d'identité ou passeport valide ou tout autre document justifiant de la nationalité française,
- livret de famille à jour,
- justificatif de domicile (facture gaz...) pour le recensement en mairie.

#### *Le recensement citoyen permet :*

- à l'administration d'inscrire automatiquement les jeunes recensés sur les listes électorales qui pourront voter dès l'âge de 18 ans sans faire d'autres démarches,
- de recevoir sa convocation en JDC,
- de s'inscrire aux concours ou examens,
- de passer le permis de conduire.